

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	119 434	623 016
Production stockée		534	-26 178
Production immobilisée		53	0
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		3 859	21 773
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		48 809	68 787
Produits d'exploitation (1)		172 690	687 398
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats de marchandises		0	116
Variation se stocks (marchandises)		0	-1 434
Achats stockés d'approvisionnement		39 515	277 046
Matières premières			
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		1 510	-21 243
Achats de sous-traitance		27 655	26 956
Achats non stockés de matières et fournitures		4 551	17 273
Services extérieurs		22 548	86 631
Impôts, taxes et versements assimilés		3 004	14 051
Charges de personnel			
Salaires et traitements		37 911	143 950
Charges sociales		16 010	62 002
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		2 888	16 496
Dépréciation de l'actif circulant		-451	1 263
Provisions pour risques et charges		3 823	22 943
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		646	1 398
Charges d'exploitation (2)		159 610	647 447
Résultat d'exploitation (1) - (2)		13 080	39 951
Produits financiers		118	8 252
Charges financières		124	1 249
Résultat financier	4.3	-6	7 003
Résultat courant (avant impôts)		13 074	46 954
Produits exceptionnels		391	23 760
Charges exceptionnelles		368	9 906
Résultat exceptionnel	4.4	23	13 854
Participation / Intéressement		1 541	5 293
Impôts	4.5	3 340	16 709
Total des produits		173 199	719 409
Total des charges		164 985	680 603
Résultat net (profit)		8 215	38 806



AEROSYSTEMS

SAFRAN AEROSYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros

Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir

482 605 771 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS

(ETATS FINANCIERS et ANNEXE)

DE L'EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes,
Le 15 Juin 2023,

Joël Berkoukchi
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Berkoukchi', written over a light blue rectangular background.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	828	48 500	27 459	21 041
Immobilisations corporelles	3.1	11 087	275 327	204 213	71 114
Immobilisations financières	3.1	514 527	552 336		552 336
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		526 442	876 162	231 672	644 490
Stocks et en-cours	3.2	20 898	204 301	20 685	183 617
Avances et acomptes versés sur commandes		36	3 750		3 750
Créances d'exploitation	3.3	41 678	194 200	5 600	188 600
Créances diverses	3.3	10 656	88 635		88 635
Disponibilités	3.4	0	850	0	850
Charges constatées d'avance	3.6	248	3 987		3 987
Actif circulant		73 517	495 722	26 284	469 438
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7	119	210		210
Total actif		600 078	1 372 095	257 956	1 114 139

PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	213 595	213 595
Autres éléments de capitaux propres	3.8	325 084	568 257
Résultat de l'exercice	3.8	8 215	38 806
Subventions d'investissements		0	377
Provisions règlementées		658	4 040
Capitaux propres		547 552	825 076
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres			0
Provisions pour risques et charges	3.9	17 263	52 015
Emprunts obligataire	3.10		
Dettes financières	3.10	100	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	1 459	29 133
Dettes d'exploitation	3.10	28 306	172 935
Dettes diverses	3.10	3 781	21 927
Produits constatés d'avance	3.11	1 617	7 970
Dettes financières, d'exploitation et diverses		52 526	284 327
Ecart de conversion - Passif	3.12	0	4 736
Total passif		600 078	1 114 139

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère SAFRAN AEROSYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN AEROSYSTEMS sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 114 139 k euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 806 k euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans les faits marquants de l'exercice, il faut noter :

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'année 2022, Safran a poursuivi son projet de simplification de son organisation juridique en France. Ainsi au 1^{er} avril 2022, l'ensemble des sociétés suivantes ont, *in fine*, été absorbées par la Société, au terme de deux fusions simplifiées successives :

- Fusion de Safran Aerosystems Fluid, Safran Aerosystems Hydraulics dans Safran Aerotechnics dans un premier temps ;
- Fusion de Safran Aerotechnics, Safran Aerosystems Services Europe, Safran Aerosystems Ducts dans Safran Aerosystems dans un deuxième temps.

Conformément à l'article 743-1 du règlement comptable ANC 2014-03, les apports ont été évalués à la valeur comptable, sur la base des comptes au 1^{er} janvier 2022. Ces fusions ont généré un mali technique de 4,3 millions d'euros dont (i) - 2,5 millions ont été affectés aux actifs corporels et amortis sur la durée résiduelle des actifs concernés et ; (ii) - 1,8 millions d'euros non affectés et comptabilisés en actifs incorporels. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice, nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Société a donc procédé à l'enregistrement d'établissements secondaires sur les sites de chacune de ces ex- sociétés et son objet social a été modifié par une Décision d'Associé Unique en date du 28 février 2022.

Avec effet au 30 juin 2022, la Société a finalisé avec la société Curtiss-Wright Arresting Systems la cession de l'activité « Arresting Systems Europe (ASE) » de la Société sise sur le site de Merpins (16).

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Avec effet au 5 septembre 2022, la Société a finalisé avec la société Qapex la cession de l'activité Ravitaillement au sol, qui constituait une activité très minoritaire du site de Roche la Molière.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 623 millions d'euros, à comparer à 119,4 millions d'euros pour l'exercice 2021. La hausse significative est liée à la fusion susmentionnée.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 16,7 M€, le résultat net de l'exercice 2022 se traduit par un bénéfice net comptable de 38,8 M€.

L'année 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, ...) et des difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de fin de pandémie Covid 19.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les avionneurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-ventes.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, assurer les livraisons à l'heure et investir dans la modernisation de l'appareil de production.

1.1. Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.2. Plan d'adaptation**CRISE RUSSO-UKRAINIENNE**

Le conflit Russo - Ukrainien a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires Russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

Actifs

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 4,3 millions d'euros, une dépréciation des créances pour 1,6 millions d'euros, une provision pour risque et charge destinées à couvrir les impacts liés à l'annulation des commandes en cours et à une augmentation des prix d'achats de nos fournisseurs pour 1,1 millions d'euros.

INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large répercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

1.3. Autres actifs**Evaluation des stocks et encours**

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas, pour un montant de 5 600 k€ au 31 décembre 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**1.4. Estimation de la marge à terminaison sur les contrats à l'avancement**

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisé dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. Règles et méthodes comptables****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2022) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,
- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO2) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	entre 3 à 10 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 à 7 ans

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société / le Groupe (*en fonction de l'hypothèse utilisée*).

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.5. Stocks et travaux en cours****2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode FIFO..., ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Les stocks ayant une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable sont dépréciés dans une fourchette de 45% à 90% selon les quantités en excédent par rapport à des critères de consommations passées et des prévisions de consommations futures.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

La procédure du groupe SAFRAN est appliquée :

Pas de comptabilité de couverture.

Les ventes et achats en USD comptabilisés à un cours garanti ont été rétablis à un cours moyen mensuel.

Les produits d'exploitation sont couverts naturellement par les charges d'exploitation (auto couverture). Les dettes et créances en devises comptabilisés au cours garanti, sont rétablies au cours de clôture en vigueur au 31 décembre.

L'écart de change (Cours garanti vs cours de clôture) est comptabilisé dans le compte courant garantie de change intragroupe.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.8. Valeurs mobilières de placement**

Pour les VMP, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires,
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture / valeur d'utilité / valeur probable de négociation est inférieure à la valeur brute comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2022 aucune Valeur mobilière de placement n'est comptabilisée.

2.9. Compte Courant Safran SA

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Afin de mettre en évidence le niveau de ce compte courant le montant est positionné à l'actif sur la ligne « Valeurs de placement ».

2.10. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.
Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
 - retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - autres.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.11.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.2. Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Pas d'occurrence pour Safran Aerosystems.

2.11.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.12. Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.14. Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.15. Note sur les aspects environnementaux

NEANT

2.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

- Des ventes de biens et de services.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.17. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2023, l'exposition nette de la Société à la parité €/€ (ventes en USD moins part des achats en euros) est garantie à 1.14 grâce aux couvertures Groupe Safran.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2023 à iso-périmètre devrait être en légère amélioration par rapport à celui constaté en 2022, notamment grâce à l'augmentation de nos prix de vente contractuels. A noter que dans le contexte d'inflation, nous constatons une augmentation de nos prix d'achats.

En date des 9 et 11 mai 2023, les sociétés Air Liquide Advanced Technologies et Safran Aerosystems ont communiqué auprès de leurs CSE respectifs leur intention que la Société acquière les activités « oxygène et azote aéronautique » de Safran Aerosystems sises sur le site de Sassenage (38), qui viendrait compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société. Concernant la Société, ceci impliquera l'acquisition d'une nouvelle filiale, dont elle détiendrait l'intégralité des parts sociales. L'opération devrait être finalisée fin 2023.

Actuellement un contrôle fiscal a lieu sur l'entité SAFRAN AEROSYSTEMS portant sur les exercices 2020, 2021 et le CIR 2019

4. NOTES SUR LE BILAN**4.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières****Valeurs brutes**

	31.12.2021	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement		132			132
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	44	24 711		6 000	18 755
Autres immobilisations incorporelles	1 793	35 986		9 396	28 383
Immobilisations incorporelles en cours	91	1 139			1 230
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	1 928	61 969	0	15 396	48 500
Terrains	1 000	4 916			5 916

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Constructions	2 395	70 565	1 330	71 630
Installations, matériel, outillages	27 802	121 025	8 140	140 687
Autres immobilisations corporelles	22 091	26 702	5 583	43 210
Immobilisations corporelles en cours	1 529	13 577	1 223	13 883
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	54 817	236 785	0	16 276
				275 326
Participations financières	513 996	58 151	20 486	551 661
Créances rattachées à des participations	0	6		6
Autres immobilisations financières	531	557	419	668
Immobilisations financières	514 527	58 714	0	20 905
				552 336

Amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Fusion	Dotations	Reclassement	Reprises	31.12.2022
Frais de recherche et de développement		132				132
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0	1 112				1 112
Autres immobilisations incorporelles	1 099	23 675	1 531		91	26 214
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	1 099	24 919	1 531	0	91	27 458
Terrains		1				1
Constructions	1 550	48 508	3 144		1 107	52 095
Installations, matériel, outillages	25 201	93 496	8 866		7 685	119 879
Autres immobilisations corporelles	16 978	17 285	2 955		4 979	32 239
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	43 730	159 290	14 964	0	13 770	204 213

Dépréciations

Aucune dépréciation des immobilisations financières n'a été constatée sur l'exercice 2022

Tableau des filiales et participations

en k devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
ZODIAC US CORPORATION (en K usd)	-	1 604 194	97,51	513 993	513 993			0	(39 139)	378
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Safran Electrical and Power (en Keuros)	19 426	235 969	19,48	37 645	37 645			646 915	37 628	7 530
OEM Defence Services SAS (en Keuros)	100	3 626	20	20	20			8 376	864	180

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.2. **Stocks et en-cours**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	10 398	92 415
Produits finis	6 123	58 172
En-cours de production	4 378	32 920
Marchandises		110
Total	20 898	183 617

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2021	20 898	3 963	20 999
Variations de la période	183 403	16 722	162 618
Dépréciation nette			
Reclassement			
Au 31.12.2022	204 301	20 685	183 617

4.3. **Créances**

Au 31 décembre 2022, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2022	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	3 750	3 750		
Créances clients et comptes rattachés	194 200	192 569	1 631	
Créances fiscales et sociales	88 635	88 635		
Autres créances d'exploitation				
Créances d'exploitation	286 585	284 954	1 631	0
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	3 987	3 987		
Ecart de conversion actif	210	210		
Créances diverses	4 197	4 197	0	0
Dépréciations	(5 600)	(5 600)		
Total	285 182	283 552	1 631	0

4.4. **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	849 501
Valeur mobilières de placement et disponibilités	0	849 501

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	11 093	29 955
Autres créances		
Total	11 093	29 955

4.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre N sont de 3 987 K€.

4.6. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les écarts de conversion actif représentent 210 K€ au 31 décembre 2022.

4.7. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 359 494			10
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Changement de méthode(*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Capital social	213 595					213 595
Autres éléments de capitaux propres	0					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	303 217					303 217
Écarts de réévaluation	0					-
Réserve légale	21 359					21 359
Réserves indisponibles	0					-
Réserve statutaire et contractuelle	0					-
Réserves réglementées	0					-
Autres réserves	0					-
Report à nouveau	508		8 215	234 958		243 681
Acompte sur dividendes	0					-
Subventions d'investissements	0			377		377
Provisions réglementées	658			3 382		4 040
Résultat de l'exercice	8 215		-8 215	38 806		38 806
Total	547 552		0	277 524	0	825 076

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Fusion	Dotations	Reprises		31.12.2022
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	658	4 078	511	1 316		3 931
Autres provisions réglementées	0	109				109
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	658		511	1 316	-	4 040
Garanties de fonctionnement	0					-
Garanties financières	259	5 238	10 619	8	8 133	7 974
Prestations à fournir	0					-
Engagements de retraite et assimilés	12 428	14 055	2 660	541	1 805	26 797
Contrats commerciaux et créances à long terme	0					-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	1 242	731	1 797	607	734	2 429
Autres	3 333	10 223	8 179	2 763	4 158	14 815
Total provisions pour risques et charges	17 263	30 247	23 255	3 919	14 830	52 015
Résultat d'exploitation			22 942	3 919	14 830	
Résultat financier			313			
Résultat exceptionnel			511	1 316	0	
Total			23 766	5 235	14 830	

4.9. Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	TGH/F 05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

	31.12.2021	31.12.2022	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Valeur actualisée de l'obligation	(13 409)	(22 589)	0	(22 589)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 409)	(22 589)	0	(22 589)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	2 634	(2 096)	0	(2 096)
Engagements provisionnés au bilan	(10 775)	(24 685)	0	(24 685)
Coût des services rendus	1 172	2 347	0	2 347
Coût financier	73	293	0	293
Amortissement des écarts actuariels	203	241	0	241
Evénements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 448	2 880	0	2 880
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(786)	(1 450)	0	(1 450)
Variation de provision - dotation (reprise) hor	661	1 431	0	1 431

Régimes de retraite à prestations définies

Sans objet

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

4.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2022	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	25		
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers	322		322	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	347	25	322	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	29 133	29 133		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 863	77 863		0
Dettes fiscales et sociales	95 079	95 079		
Autres dettes d'exploitation	21 927	21 927		
Dette d'exploitation	224 001	224 001	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-7	-7		
Ecart de conversion passif	4 736			
Dettes financières, d'exploitations et diverses	4 730	-7	0	0
Produits constatés d'avance	7 970	7 970		
Total	237 048	231 990	322	0

4.11. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 158	67 553
Dettes sociales	9 526	51 769
Dettes fiscales	535	4 799
Autres dettes		
Total	18 219	124 121

4.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 sont de 7 970 K€ contre 1 617 K€ en 2021. Ils concernent le retraitement du chiffre d'affaires à l'avancement et des incoterms. La variation provient essentiellement du retraitement lié aux incoterms. Cette augmentation significative est liée aux fusions réalisées en 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.13. Ecart de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 4 736 K€ au 31 décembre 2022.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.14. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Première monte, produits et prestations associés		
Vente d'équipements de défense et sécurité	107 973	541 987
Services	6 129	55 033
Ventes d'études	5 332	25 995
Autres		
Total	119 434	623 016

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	64 341	358 581
Export	55 093	264 435
Total	119 434	623 016

4.15. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice ne sont pas significatifs .

4.16. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	0	7 719
Intérêts et produits assimilés	6	310
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	3	0
Différences positives de change	109	223
Produits financiers	118	8 252
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	81	313
Intérêts et charges assimilés	1	301
Différences négatives de change	43	635
Charges financières	124	1 249
Résultat financier	-6	7 003

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.17. **Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Reprises exceptionnelles sur provisions réglementées	341	1 316
Produits sur opérations de gestion		2 853
Produits sur opérations en capital	50	19 590
Dotations exceptionnelles sur provisions réglementées	-208	-511
Charges sur opérations de gestion	-110	-331
Charges sur opérations en capital	-51	-8 939
Autres		
Résultat exceptionnel	23	13 978

4.18. **Impôt sur les bénéfices**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	43 771	15 241	28 531
Exceptionnel	13 854	3 578	10 276
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-2 110	-2 110	0
Total	55 515	16 709	38 806
Taux d'impôt	26%		

4.19. **Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	4 040
Autres	
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	4 040
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	1 291
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	2 440
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 880
Provision pour taxe sur les véhicules	38
Participation	5 293
Provision non déductible pour dépréciation des clients	
Provision congés payés	5 864
Ecarts de change latents	
Total	17 807
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	
Amortissements réputés différés	
Total	0

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels**

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

(en milliers d'euros)	31.12.2021 Total	31.12.2022 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	1 258	16 190	16 190		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Engagement donnés de location	6 729	5 889	5 889		
Engagement donnés aux fournisseurs d'immobilisation	1 700	275	275		
Autres engagements donnés		40 558	40 558		
Total engagements donnés	9 687	62 912	62 912	-	-
Garantie de restitutions d'acompte			-		
Garanties de bonne fin / exécution			-		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Autres engagements reçus		342	342		
Total engagements reçus		342	342	-	-

Au 31/12/2022 la valeur des autres engagements donnés représente la valeur des loyers restant à courir sur les **baux** consentis par **SAFRAN SA et GALLI PARTICIPATIONS**, à la société SAFRAN AEROSYSTEMS.

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les Garanties de bonne fin sont essentiellement des cautions bancaires.

5.2. Effectif moyen

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	307	1 036
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	267	953
Ouvriers	334	851
Effectif salarié	908	2840
Personnel mis à disposition	5	189
Effectif total	913	3029

5.3. Engagements en matière d'achat d'énergie

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société SAFRAN AEROSYSTEMS bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 au titre de 2022 qui représente un montant de 0,6 M€

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 293 k€



Safran Aerosystems

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Safran Aerosystems

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Safran Aerosystems,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aerosystems relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Lejeune', written over a light grey rectangular background.

Pierre Lejeune

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Compte de résultat au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	119 434	623 016
Production stockée		534	-26 178
Production immobilisée		53	0
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		3 859	21 773
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		48 809	68 787
Produits d'exploitation (1)		172 690	687 398
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats de marchandises		0	116
Variation se stocks (marchandises)		0	-1 434
Achats stockés d'approvisionnement		39 515	277 046
Matières premières			
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		1 510	-21 243
Achats de sous-traitance		27 655	26 956
Achats non stockés de matières et fournitures		4 551	17 273
Services extérieurs		22 548	86 631
Impôts, taxes et versements assimilés		3 004	14 051
Charges de personnel			
Salaires et traitements		37 911	143 950
Charges sociales		16 010	62 002
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		2 888	16 496
Dépréciation de l'actif circulant		-451	1 263
Provisions pour risques et charges		3 823	22 943
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		646	1 398
Charges d'exploitation (2)		159 610	647 447
Résultat d'exploitation (1) - (2)		13 080	39 951
Produits financiers		118	8 252
Charges financières		124	1 249
Résultat financier	4.3	-6	7 003
Résultat courant (avant impôts)		13 074	46 954
Produits exceptionnels		391	23 760
Charges exceptionnelles		368	9 906
Résultat exceptionnel	4.4	23	13 854
Participation / Intéressement		1 541	5 293
Impôts	4.5	3 340	16 709
Total des produits		173 199	719 409
Total des charges		164 985	680 603
Résultat net (profit)		8 215	38 806

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	828	48 500	27 459	21 041
Immobilisations corporelles	3.1	11 087	275 327	204 213	71 114
Immobilisations financières	3.1	514 527	552 336		552 336
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		526 442	876 162	231 672	644 490
Stocks et en-cours	3.2	20 898	204 301	20 685	183 617
Avances et acomptes versés sur commandes		36	3 750		3 750
Créances d'exploitation	3.3	41 678	194 200	5 600	188 600
Créances diverses	3.3	10 656	88 635		88 635
Disponibilités	3.4	0	850	0	850
Charges constatées d'avance	3.6	248	3 987		3 987
Actif circulant		73 517	495 722	26 284	469 438
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7	119	210		210
Total actif		600 078	1 372 095	257 956	1 114 139

PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	213 595	213 595
Autres éléments de capitaux propres	3.8	325 084	568 257
Résultat de l'exercice	3.8	8 215	38 806
Subventions d'investissements		0	377
Provisions règlementées		658	4 040
Capitaux propres		547 552	825 076
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres			0
Provisions pour risques et charges	3.9	17 263	52 015
Emprunts obligataire	3.10		
Dettes financières	3.10	100	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	1 459	29 133
Dettes d'exploitation	3.10	28 306	172 935
Dettes diverses	3.10	3 781	21 927
Produits constatés d'avance	3.11	1 617	7 970
Dettes financières, d'exploitation et diverses		52 526	284 327
Ecart de conversion - Passif	3.12	0	4 736
Total passif		600 078	1 114 139

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère SAFRAN AEROSYSTEMS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société SAFRAN AEROSYSTEMS sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 1 114 139 k euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 806 k euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans les faits marquants de l'exercice, il faut noter :

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'année 2022, Safran a poursuivi son projet de simplification de son organisation juridique en France. Ainsi au 1^{er} avril 2022, l'ensemble des sociétés suivantes ont, *in fine*, été absorbées par la Société, au terme de deux fusions simplifiées successives :

- Fusion de Safran Aerosystems Fluid, Safran Aerosystems Hydraulics dans Safran Aerotechnics dans un premier temps ;
- Fusion de Safran Aerotechnics, Safran Aerosystems Services Europe, Safran Aerosystems Ducts dans Safran Aerosystems dans un deuxième temps.

Conformément à l'article 743-1 du règlement comptable ANC 2014-03, les apports ont été évalués à la valeur comptable, sur la base des comptes au 1^{er} janvier 2022. Ces fusions ont généré un mali technique de 4,3 millions d'euros dont (i) - 2,5 millions ont été affectés aux actifs corporels et amortis sur la durée résiduelle des actifs concernés et ; (ii) - 1,8 millions d'euros non affectés et comptabilisés en actifs incorporels. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice, nous n'avons pas identifié d'indice de perte de valeur sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Société a donc procédé à l'enregistrement d'établissements secondaires sur les sites de chacune de ces ex- sociétés et son objet social a été modifié par une Décision d'Associé Unique en date du 28 février 2022.

Avec effet au 30 juin 2022, la Société a finalisé avec la société Curtiss-Wright Arresting Systems la cession de l'activité « Arresting Systems Europe (ASE) » de la Société sise sur le site de Merpins (16).

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Avec effet au 5 septembre 2022, la Société a finalisé avec la société Qapex la cession de l'activité Ravitaillement au sol, qui constituait une activité très minoritaire du site de Roche la Molière.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 623 millions d'euros, à comparer à 119,4 millions d'euros pour l'exercice 2021. La hausse significative est liée à la fusion susmentionnée.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 16,7 M€, le résultat net de l'exercice 2022 se traduit par un bénéfice net comptable de 38,8 M€.

L'année 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, ...) et des difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de fin de pandémie Covid 19.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les avionneurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-ventes.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, assurer les livraisons à l'heure et investir dans la modernisation de l'appareil de production.

1.1. Continuité d'exploitation et liquidités

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.2. Plan d'adaptation**CRISE RUSSO-UKRAINIENNE**

Le conflit Russo - Ukrainien a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires Russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

Actifs

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 4,3 millions d'euros, une dépréciation des créances pour 1,6 millions d'euros, une provision pour risque et charge destinées à couvrir les impacts liés à l'annulation des commandes en cours et à une augmentation des prix d'achats de nos fournisseurs pour 1,1 millions d'euros.

INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large répercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

1.3. Autres actifs**Evaluation des stocks et encours**

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas, pour un montant de 5 600 k€ au 31 décembre 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**1.4. Estimation de la marge à terminaison sur les contrats à l'avancement**

Les contrats à l'avancement ont été ajustés des dernières données connues.

En cas de marge déficitaire, la perte attendue a été comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

La sous activité a été comptabilisé dans le résultat de la période et n'a donc pas été prise en compte dans le calcul du taux d'avancement de ces contrats.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. Règles et méthodes comptables****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2022) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,
- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	20 à 40 ans
Installations techniques, matériel et outillage	entre 3 à 10 ans
Installations et agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 à 7 ans

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société / le Groupe (*en fonction de l'hypothèse utilisée*).

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.5. Stocks et travaux en cours****2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode FIFO..., ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Les stocks ayant une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable sont dépréciés dans une fourchette de 45% à 90% selon les quantités en excédent par rapport à des critères de consommations passées et des prévisions de consommations futures.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

La procédure du groupe SAFRAN est appliquée :

Pas de comptabilité de couverture.

Les ventes et achats en USD comptabilisés à un cours garanti ont été rétablis à un cours moyen mensuel.

Les produits d'exploitation sont couverts naturellement par les charges d'exploitation (auto couverture). Les dettes et créances en devises comptabilisés au cours garanti, sont rétablies au cours de clôture en vigueur au 31 décembre.

L'écart de change (Cours garanti vs cours de clôture) est comptabilisé dans le compte courant garantie de change intragroupe.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.8. Valeurs mobilières de placement**

Pour les VMP, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires,
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture / valeur d'utilité / valeur probable de négociation est inférieure à la valeur brute comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2022 aucune Valeur mobilière de placement n'est comptabilisée.

2.9. Compte Courant Safran SA

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Afin de mettre en évidence le niveau de ce compte courant le montant est positionné à l'actif sur la ligne « Valeurs de placement ».

2.10. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.
Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
 - retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - autres.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS**2.11.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.11.2. Pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Pas d'occurrence pour Safran Aerosystems.

2.11.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.12. Autres fonds propres (type : Avances remboursables)

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense (le cas échéant), sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.14. Contrats long terme

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.15. Note sur les aspects environnementaux

NEANT

2.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14).

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

- Des ventes de biens et de services.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.17. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2023, l'exposition nette de la Société à la parité €/€ (ventes en USD moins part des achats en euros) est garantie à 1.14 grâce aux couvertures Groupe Safran.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2023 à iso-périmètre devrait être en légère amélioration par rapport à celui constaté en 2022, notamment grâce à l'augmentation de nos prix de vente contractuels. A noter que dans le contexte d'inflation, nous constatons une augmentation de nos prix d'achats.

En date des 9 et 11 mai 2023, les sociétés Air Liquide Advanced Technologies et Safran Aerosystems ont communiqué auprès de leurs CSE respectifs leur intention que la Société acquière les activités « oxygène et azote aéronautique » de Safran Aerosystems sises sur le site de Sassenage (38), qui viendrait compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société. Concernant la Société, ceci impliquera l'acquisition d'une nouvelle filiale, dont elle détiendrait l'intégralité des parts sociales. L'opération devrait être finalisée fin 2023.

Actuellement un contrôle fiscal a lieu sur l'entité SAFRAN AEROSYSTEMS portant sur les exercices 2020, 2021 et le CIR 2019

4. NOTES SUR LE BILAN**4.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières****Valeurs brutes**

	31.12.2021	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement		132			132
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	44	24 711		6 000	18 755
Autres immobilisations incorporelles	1 793	35 986		9 396	28 383
Immobilisations incorporelles en cours	91	1 139			1 230
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	1 928	61 969	0	15 396	48 500
Terrains	1 000	4 916			5 916

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Constructions	2 395	70 565	1 330	71 630
Installations, matériel, outillages	27 802	121 025	8 140	140 687
Autres immobilisations corporelles	22 091	26 702	5 583	43 210
Immobilisations corporelles en cours	1 529	13 577	1 223	13 883
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	54 817	236 785	0	16 276
				275 326
Participations financières	513 996	58 151	20 486	551 661
Créances rattachées à des participations	0	6		6
Autres immobilisations financières	531	557	419	668
Immobilisations financières	514 527	58 714	0	20 905
				552 336

Amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Fusion	Dotations	Reclassement	Reprises	31.12.2022
Frais de recherche et de développement		132				132
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0	1 112				1 112
Autres immobilisations incorporelles	1 099	23 675	1 531		91	26 214
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	1 099	24 919	1 531	0	91	27 458
Terrains		1				1
Constructions	1 550	48 508	3 144		1 107	52 095
Installations, matériel, outillages	25 201	93 496	8 866		7 685	119 879
Autres immobilisations corporelles	16 978	17 285	2 955		4 979	32 239
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	43 730	159 290	14 964	0	13 770	204 213

Dépréciations

Aucune dépréciation des immobilisations financières n'a été constatée sur l'exercice 2022

Tableau des filiales et participations

en k devises	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
ZODIAC US CORPORATION (en K usd)	-	1 604 194	97,51	513 993	513 993			0	(39 139)	378
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Safran Electrical and Power (en Keuros)	19 426	235 969	19,48	37 645	37 645			646 915	37 628	7 530
OEM Defence Services SAS (en Keuros)	100	3 626	20	20	20			8 376	864	180

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.2. **Stocks et en-cours**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	10 398	92 415
Produits finis	6 123	58 172
En-cours de production	4 378	32 920
Marchandises		110
Total	20 898	183 617

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2021	20 898	3 963	20 999
Variations de la période	183 403	16 722	162 618
Dépréciation nette			
Reclassement			
Au 31.12.2022	204 301	20 685	183 617

4.3. **Créances**

Au 31 décembre 2022, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2022	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	3 750	3 750		
Créances clients et comptes rattachés	194 200	192 569	1 631	
Créances fiscales et sociales	88 635	88 635		
Autres créances d'exploitation				
Créances d'exploitation	286 585	284 954	1 631	0
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	3 987	3 987		
Ecart de conversion actif	210	210		
Créances diverses	4 197	4 197	0	0
Dépréciations	(5 600)	(5 600)		
Total	285 182	283 552	1 631	0

4.4. **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	849 501
Valeur mobilières de placement et disponibilités	0	849 501

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	11 093	29 955
Autres créances		
Total	11 093	29 955

4.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre N sont de 3 987 K€.

4.6. Écarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Les écarts de conversion actif représentent 210 K€ au 31 décembre 2022.

4.7. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 359 494			10
Actions de présence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Changement de méthode(*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Capital social	213 595					213 595
Autres éléments de capitaux propres	0					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	303 217					303 217
Écarts de réévaluation	0					-
Réserve légale	21 359					21 359
Réserves indisponibles	0					-
Réserve statutaire et contractuelle	0					-
Réserves réglementées	0					-
Autres réserves	0					-
Report à nouveau	508		8 215	234 958		243 681
Acompte sur dividendes	0					-
Subventions d'investissements	0			377		377
Provisions réglementées	658			3 382		4 040
Résultat de l'exercice	8 215		-8 215	38 806		38 806
Total	547 552		0	277 524	0	825 076

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Fusion	Dotations	Reprises		31.12.2022
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	658	4 078	511	1 316		3 931
Autres provisions réglementées	0	109				109
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	658		511	1 316	-	4 040
Garanties de fonctionnement	0					-
Garanties financières	259	5 238	10 619	8	8 133	7 974
Prestations à fournir	0					-
Engagements de retraite et assimilés	12 428	14 055	2 660	541	1 805	26 797
Contrats commerciaux et créances à long terme	0					-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	1 242	731	1 797	607	734	2 429
Autres	3 333	10 223	8 179	2 763	4 158	14 815
Total provisions pour risques et charges	17 263	30 247	23 255	3 919	14 830	52 015
Résultat d'exploitation			22 942	3 919	14 830	
Résultat financier			313			
Résultat exceptionnel			511	1 316	0	
Total			23 766	5 235	14 830	

4.9. Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	TGH/F 05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

	31.12.2021	31.12.2022	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Valeur actualisée de l'obligation	(13 409)	(22 589)	0	(22 589)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(13 409)	(22 589)	0	(22 589)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	2 634	(2 096)	0	(2 096)
Engagements provisionnés au bilan	(10 775)	(24 685)	0	(24 685)
Coût des services rendus	1 172	2 347	0	2 347
Coût financier	73	293	0	293
Amortissement des écarts actuariels	203	241	0	241
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	1 448	2 880	0	2 880
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	(786)	(1 450)	0	(1 450)
Variation de provision - dotation (reprise) hor	661	1 431	0	1 431

Régimes de retraite à prestations définies

Sans objet

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

4.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2022	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25	25		
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers	322		322	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	347	25	322	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	29 133	29 133		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 863	77 863		0
Dettes fiscales et sociales	95 079	95 079		
Autres dettes d'exploitation	21 927	21 927		
Dette d'exploitation	224 001	224 001	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-7	-7		
Ecart de conversion passif	4 736			
Dettes financières, d'exploitations et diverses	4 730	-7	0	0
Produits constatés d'avance	7 970	7 970		
Total	237 048	231 990	322	0

4.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 158	67 553
Dettes sociales	9 526	51 769
Dettes fiscales	535	4 799
Autres dettes		
Total	18 219	124 121

4.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 sont de 7 970 K€ contre 1 617 K€ en 2021. Ils concernent le retraitement du chiffre d'affaires à l'avancement et des incoterms. La variation provient essentiellement du retraitement lié aux incoterms. Cette augmentation significative est liée aux fusions réalisées en 2022.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.13. Ecart de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 4 736 K€ au 31 décembre 2022.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.14. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Première monte, produits et prestations associés		
Vente d'équipements de défense et sécurité	107 973	541 987
Services	6 129	55 033
Ventes d'études	5 332	25 995
Autres		
Total	119 434	623 016

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	64 341	358 581
Export	55 093	264 435
Total	119 434	623 016

4.15. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice ne sont pas significatifs .

4.16. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.21	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	0	7 719
Intérêts et produits assimilés	6	310
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières	3	0
Différences positives de change	109	223
Produits financiers	118	8 252
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	81	313
Intérêts et charges assimilés	1	301
Différences négatives de change	43	635
Charges financières	124	1 249
Résultat financier	-6	7 003

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

4.17. **Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Reprises exceptionnelles sur provisions réglementées	341	1 316
Produits sur opérations de gestion		2 853
Produits sur opérations en capital	50	19 590
Dotations exceptionnelles sur provisions réglementées	-208	-511
Charges sur opérations de gestion	-110	-331
Charges sur opérations en capital	-51	-8 939
Autres		
Résultat exceptionnel	23	13 978

4.18. **Impôt sur les bénéfices**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	43 771	15 241	28 531
Exceptionnel	13 854	3 578	10 276
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-2 110	-2 110	0
Total	55 515	16 709	38 806
Taux d'impôt	26%		

4.19. **Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	4 040
Autres	
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	4 040
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	1 291
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	2 440
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 880
Provision pour taxe sur les véhicules	38
Participation	5 293
Provision non déductible pour dépréciation des clients	
Provision congés payés	5 864
Ecarts de change latents	
Total	17 807
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	
Amortissements réputés différés	
Total	0

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels**

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

(en milliers d'euros)	31.12.2021 Total	31.12.2022 Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution	1 258	16 190	16 190		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Engagement donnés de location	6 729	5 889	5 889		
Engagement donnés aux fournisseurs d'immobilisation	1 700	275	275		
Autres engagements donnés		40 558	40 558		
Total engagements donnés	9 687	62 912	62 912	-	-
Garantie de restitutions d'acompte			-		
Garanties de bonne fin / exécution			-		
Garanties de dispenses de garanties			-		
Autres engagements reçus		342	342		
Total engagements reçus		342	342	-	-

Au 31/12/2022 la valeur des autres engagements donnés représente la valeur des loyers restant à courir sur les **baux** consentis par **SAFRAN SA et GALLI PARTICIPATIONS**, à la société SAFRAN AEROSYSTEMS.

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

5.1.2. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Les Garanties de bonne fin sont essentiellement des cautions bancaires.

5.2. Effectif moyen

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	307	1 036
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	267	953
Ouvriers	334	851
Effectif salarié	908	2840
Personnel mis à disposition	5	189
Effectif total	913	3029

5.3. Engagements en matière d'achat d'énergie

Dans le cadre du PNAQ 3 (2013-2020), la société SAFRAN AEROSYSTEMS bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 au titre de 2022 qui représente un montant de 0,6 M€

5.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 293 k€

SAFRAN AEROSYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie – 78370 Plaisir
482 605 771 RCS Versailles

(la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION ETABLI AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Monsieur Joël Berkoukchi,

Président non associé de Safran Aerosystems SAS (la « Société ») a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'année 2022, Safran a poursuivi son projet de simplification de son organisation juridique en France. Ainsi au 1^{er} avril 2022, l'ensemble des sociétés suivantes ont, *in fine*, été absorbées par la Société, au terme de deux fusions simplifiées successives :

- Fusion de Safran Aerosystems Fluid, Safran Aerosystems Hydraulics dans Safran Aerotechnics dans un premier temps ;
- Fusion de Safran Aerotechnics, Safran Aerosystems Services Europe, Safran Aerosystems Ducts dans Safran Aerosystems dans un deuxième temps.

La Société a donc procédé à l'enregistrement d'établissements secondaires sur les sites de chacune de ces ex- sociétés et son objet social a été modifié par une Décision d'Associé Unique en date du 28 février 2022.

Avec effet au 30 juin 2022, la Société a finalisé avec la société Curtiss-Wright Arresting Systems la cession de l'activité « Arresting Systems Europe (ASE) » de la Société sise sur le site de Merpins (16).

Avec effet au 5 septembre 2022, la Société a finalisé avec la société Qapex la cession de l'activité Ravitaillement au sol, qui constituait une activité très minoritaire du site de Roche la Molière.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 623 millions d'euros, à comparer à 119,4 millions d'euros pour l'exercice 2021. La hausse significative est liée à la fusion susmentionnée.

Après impôt sur les bénéfices d'un montant de 16,7 M€, le résultat net de l'exercice 2022 se traduit par un bénéfice net comptable de 38,8 M€.

L'année 2022 a été marquée par le début de la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports, ...) et des difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de fin de pandémie Covid 19.

La reprise du trafic aérien s'est accélérée dans la plupart des régions du monde, si bien que l'activité de la Société s'est renforcée mois après mois : les avionneurs et hélicoptéristes ont augmenté leurs

cadences de production et les opérateurs ont accru leurs achats de matériels et prestations après-ventes.

Dans ce contexte, les priorités de la Société ont été de recruter, lutter contre les effets de l'inflation des coûts de production, assurer les livraisons à l'heure et investir dans la modernisation de l'appareil de production.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit Russo - Ukrainien a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Aerosystems.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, Safran Aerosystems a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie et a arrêté l'activité de ses co-entreprises industrielles en Russie et avec ses partenaires Russes.

Les activités commerciales les plus impactées sont la fourniture d'équipements neufs et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100, pour le programme MC21 et pour les programmes hélicoptères Kamov 62 et Kamov 226.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de Safran Aerosystems affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan (stocks, créances, acomptes reçus, etc ...).

- **ACTIFS**

Safran Aerosystems a conduit une analyse sur ses actifs nets au regard du conflit russo-ukrainien.

Safran Aerosystems a procédé à une analyse de son exposition à des programmes russes qui a conduit à constater une dépréciation de stocks pour 4,3 millions d'euros, une dépréciation des créances pour 1,6 millions d'euros, une provision pour risque et charge destinées à couvrir les impacts liés à l'annulation des commandes en cours et à une augmentation des prix d'achats de nos fournisseurs pour 1,1 millions d'euros.

2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. Les impacts des hausses de coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) sur le résultat opérationnel ont pu être contenus par une large répercussion de ces augmentations sur les prix de vente et par la maîtrise des frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, Safran Aerosystems a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

Safran Aerosystems a accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le montant des frais bruts liés à la RTDI comptabilisés sur l'exercice se monte à 67,4 M€, à comparer à 12,8 M€ pour 2021 sur l'ancien périmètre Safran Aerosystems pré-fusions. A noter que ces dépenses sont partiellement financées (Chiffre d'Affaires ou subventions) pour 32,7 M€.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2023, l'exposition nette de la Société à la parité €/€ (ventes en USD moins part des achats en euros) est garantie à 1.14 grâce aux couvertures Groupe Safran.

Le chiffre d'affaires attendu pour 2023 à iso-périmètre devrait être en légère amélioration par rapport à celui constaté en 2022, notamment grâce à l'augmentation de nos prix de vente contractuels. A noter que dans le contexte d'inflation, nous constatons une augmentation de nos prix d'achats.

En date des 9 et 11 mai 2023, les sociétés Air Liquide Advanced Technologies et Safran Aerosystems ont communiqué auprès de leurs CSE respectifs leur intention que la Société acquière les activités « oxygène et azote aéronautique » de Safran Aerosystems sises sur le site de Sassenage (38), qui viendraient compléter la gamme de produits « oxygène » de la Société. Concernant la Société, ceci impliquera l'acquisition d'une nouvelle filiale, dont elle détiendrait l'intégralité des parts sociales. L'opération devrait être finalisée fin 2023.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

La Société n'a cédé aucune créance client en 2022.

La Société fait toujours partie du périmètre d'intégration fiscale Safran, intégré en 2020.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

– COMPTE DE RESULTAT

Notre chiffre d'affaires comparé à celui de 2021 progresse très significativement suite aux fusions des entités légales françaises, passant de 119 434 k€ à 623 016 k€.

Notre résultat d'exploitation ressort à 39 951 k€ à comparer à 13 080 k€ pour l'exercice précédent.

La participation des salariés est basée sur l'accord groupe Safran et s'élève à 5 293 k€.

– **BILAN**

Globalement, tous les postes de bilan sont impactés par la fusion des entités légales françaises et subissent un accroissement significatif.

La majorité des investissements réalisés au cours de l'exercice permet de maintenir notre parc industriel, notamment pour tout ce qui concerne les installations techniques, les matériels et outillages.

Les stocks nets se montent à 184 M€ en fin d'exercice 22, et ont évolué de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent, en cohérence avec la variation du chiffre d'affaires.

Le poste clients passe de 42 M€ à 189 M€.

La situation de trésorerie a progressé de 0,8 M€ sur l'exercice.

Le capital de notre société s'élève à 213 594 940 €.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils vous sont présentés et nous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	38 806 479,00 euros
Report à nouveau	243 680 766,00 euros
Bénéfice distribuable	282 487 245,00 euros
Affectation	
- de versement d'un dividende de 1,81 euros par action, soit un total de	38 660 684,00 euros
- inscription du solde en report à nouveau	243 826 561,00 euros

Pour mémoire, les trois exercices précédents, il avait été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2021	0,00 €	0,00 €
31 décembre 2020	4 271 898,80 € ⁽¹⁾	0,20 €
31 décembre 2019	19 650 734,48 € ⁽¹⁾	0,92 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

– **CHARGES ET/OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 149 420 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-6 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément à l'arrêté du 20 mars 2017 sur les délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En euros	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					1 365					10 733
Montant cumulé des factures concernées TTC	765 116	- 55 861	487 775	2 150 916	3 347 947	6 961 284	6 032 424	4 751 492	34 553 497	52 298 696
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues de l'exercice	0.16 %	- 0.01 %	0.10 %	0.46 %	0.72 %					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises de l'exercice						1,09 %	0.95 %	0.75 %	5,43 %	7.47 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	3 629									
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	19 825 494									
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)										
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuels									

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elle (article L.233-6 alinéa 2 et R.225-102 du Code de commerce)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>en k devises</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
ZODIAC US CORPORATION (en K usd)	-	1 604 194	97,51	513 993	513 993			0	(39 139)	378
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Safran Electrical and Power (en Keuros)	19 426	235 969	19,48	37 645	37 645			646 915	37 628	7 530
OEM Defence Services SAS (en Keuros)	100	3 626	20	20	20			8 376	864	180

2. Prise(s) de participation significatives (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant

3. Cession(s) de participation à l'effet de régulariser des participations croisées (article R.233-19 du Code de commerce)

Néant

4. Liste des succursales

Néant

5. Prise(s) de contrôle (article L.233-6 du Code de commerce)

Néant

SOCIETES CONTROLEES – ACTIONS D'AUTOCONTROLE – PARTICIPATIONS CROISEES

La liste des sociétés contrôlées par la Société (au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce) figure en annexe au bilan. Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société.

OPERATIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE (Article L.225-184 du Code de commerce)

Néant

RACHAT ET/OU CESSIION D' ACTIONS PROPRES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (Article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

Néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Nous vous remercions, en application des dispositions précitées, d'en faire mention au registre de vos décisions.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandat du Président

Le mandat du Président, Monsieur Joël BERKOUKCHI arrivera à échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. En conséquence, il n'y a pas lieu de se prononcer sur son renouvellement éventuel.

Mandat du commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT étant arrivé à échéance, nous vous proposons son renouvellement pour une durée de six exercices arrivant à échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mandat du commissaire aux comptes suppléant

Le mandat de la société AUDITEX est arrivé à échéance à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les mandats de Commissaire aux comptes suppléant ont été supprimés au niveau groupe. Il n'y a donc plus de commissaire aux comptes suppléant pour la Société Safran Aerosystems.


DATE DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Les décisions de l'Associé Unique interviendront le 30 juin 2023 à 10 h, au siège social de la Société.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports du Commissaire aux comptes de la Société, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Plaisir,
Le 22 juin 2023,



Joël Berkoukchi,
Président

SAFRAN AEROSYSTEMS
Société par actions simplifiée au capital de 213.594.940 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
482 605 771 RCS Versailles

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix heures,
Au siège social de la Société, situé 61 rue Pierre Curie 78370 Plaisir,

La société **Galli Participations**, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, représentée par son Président, Madame Karine Stamens, et détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l' « **Associée Unique** »),

Etant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet Ernst & Young Audit, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président non associé de la Société, Monsieur Joël Berkoukchi a veillé à ce que soient établis les comptes annuels (à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé conformément aux statuts de la Société.

Les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués au Commissaire aux comptes lui ont été adressés dans les délais statutaires.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des charges non déductibles et quitus au Président,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
5. Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
des charges non déductibles et quitus au Président*

L'Associée Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui se soldent par un bénéfice net de 38 806 479 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve en outre les dépenses et/ou charges non déductibles fiscalement, telles que visées par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant total de 149 420 euros au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus au Président de la Société de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	38 806 479,00 euros
Report à nouveau	243 680 766,00 euros
Bénéfice distribuable	282 487 245,00 euros
Affectation	
- de versement d'un dividende de 1,81 euros par action, soit un total de	38 660 684,00 euros
- inscription du solde en report à nouveau	243 826 561,00 euros

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

Pour mémoire, les trois exercices précédents, il avait été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2021	0,00 €	0,00 €
31 décembre 2020	4 271 898,80 € ⁽¹⁾	0,20 €
31 décembre 2019	19 650 734,48 € ⁽¹⁾	0,92 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT arrive à échéance à l'issue des présentes décisions de l'Associée Unique.

L'Associée Unique décide le renouvellement de ce mandat pour une durée de six exercices arrivant à échéance à l'issue des décisions de l'Associée Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIEME DECISION

Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant

Le mandat de la société AUDITEX arrive à échéance à l'issue des présentes décisions de l'Associée Unique.

L'Associée Unique décide de ne pas renouveler le mandat de la Société AUDITEX.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par l'Associée Unique, la société **Galli Participations**, représentée par son Président, Madame Karine Stamens, pour servir et valoir ce que de droit.



Galli Participations,
Représentée par son Président,
Karine Stamens